



MUNICIPALITÉ  
DE LAC-BEAUPORT

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « Règlement modifiant le Règlement no 09-196-06 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'encadrer l'usage établissement de résidence principale »**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution, lors de la séance ordinaire du 28 août 2023, d'un projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le Règlement no 09-196-06 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'encadrer l'usage établissement de résidence principale** » tiendra une consultation publique le lundi 18 septembre 2023 à compter de 19 h à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce règlement a pour objet d'encadrer l'exercice de l'usage « établissement de résidence principale » associé à la location à court terme d'une résidence principale. Il a aussi pour objectif de préciser les documents nécessaires à l'obtention du certificat pour cet usage de même que sa période de validité et son coût.
3. Ce règlement vise l'ensemble des immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport.
4. Les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie sur les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet greffe/projets de règlement.

**DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.**

Richard Labrecque  
Directeur général et greffier-trésorier